

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**ASL LA GARDELLE -
Attribution de
subvention à titre
exceptionnel.
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

Pour pouvoir répondre aux objectifs de l'agenda 21, du projet de ville et de la réglementation (Loi Labbé), un travail spécifique s'est mis en place depuis 2016 pour faire évoluer qualitativement la participation de la ville auprès des associations de lotissement.

Le 20 mai dernier, une session extraordinaire de la Commission environnement cadre de vie a permis d'analyser les 26 dossiers reçus.

Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé les taux de subvention de la Ville pour l'année 2020 auprès des associations de lotissement dans l'accompagnement à l'entretien de leurs espaces verts.

Le 30 septembre 2020, l'ASL la Gardelle a transmis des devis d'un montant total de 15 336 euros. Fragilisés par les récentes tempêtes, plusieurs arbres présents sur le lotissement doivent subir des élagages importants. Afin d'éviter tout danger sur le lotissement, l'ASL souhaite effectuer en priorité les travaux d'élagage et d'abattage sur les arbres en bordure de propriétés et/ou de voirie. Le montant de ces travaux s'élève à 8 976 euros.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de cette demande de subvention exceptionnelle :

ASL	MONTANT DE LA PLUE-VALUE DES TRAVAUX OU FOURNITURES	TAUX DE SUBVENTION 2020	MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
LA GARDELLE	8 976,00	40%	3 590,40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le rapport ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 23 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'ASL la Gardelle une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 590€40.

DIT que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :



Le Maire,